https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/circulaire-du-25-novembre-2011-relative-a-la-mise-en-oeuvre-du-decret-n91-769-du-2-aout-1991-instituant-une-indemnite-differentielle-en-faveur-de-certains-personnels-civils-et-militaires-de-l/
Circulaire du 25 novembre 2011 relative à la mise en œuvre du décret n°91-769 du 2 août 1991 instituant une indemnité différentielle en faveur de certains personnels civils et militaires de l’Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d’hospitalisation
25/11/2011
Un ajustement des rémunérations des agents publics est mis en œuvre à compter du 1er décembre 2011 par application de l'indemnité différentielle, créé par le décret du 2 août 2011, afin de tenir compte de la revalorisation du SMIC horaire à 9,19 euros. Cette indemnité est servie en compensation de l'écart "qui peut exister entre le SMIC brut et les traitements bruts du bas de la grille de la fonction publique".
Circulaire mise en oeuvre du décret n°91-769